

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/32

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle de Bussière-Galant, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 février 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (procuration de M. GOUDIER Jean-Louis), M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette

EXCUSES : M. BONNAT Christian, M. GOUDIER Jean-Louis, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme HILAIRE-GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. BARRY Jacques

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet (service « réseau lecture publique »)

Exposé :

Le Président expose qu'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet avait été créé à partir du 1^{er} juillet 2022 pour recruter l'agent en charge de l'action culturelle au service « réseau lecture publique ». Cet agent est en disponibilité depuis août 2023 ; son poste est occupé par un agent titulaire ainsi que tous les postes de ce service. Ce poste d'adjoint du patrimoine n'a donc plus son utilité, il est proposé de le supprimer à compter du 1^{er} mars 2026.

Cette décision a été soumise au CST placé auprès du CDG 87 qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 22 janvier 2026.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à compter du 1^{er} mars 2026.
- **dit** que ce poste sera supprimé du tableau des effectifs.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 24 février 2026

Le Président,
Emmanuel DEXET

Accusé de réception en préfecture
067200070506-20260224-D2026-32-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2026
Pays de Nexon
Monts de Châlus